

a) Arrêté du Maire n° 09-2010 du 7 mars 2010 pour la création d'une commission ad hoc pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du groupe scolaire et la construction d'une salle multi-activités :

Un arrêté de création de la commission ad hoc a été repris afin d'apporter des modifications et des précisions quant aux missions de la commission, sa composition et aux qualités des membres participants.

Cette commission accompagnera donc M. le Maire pour :

- procéder à l'ouverture des plis,
- procéder à l'examen des candidatures,
- procéder à l'examen des offres et au classement de celles-ci,
- engager les négociations avec les trois candidats ayant présenté une offre recevable et qui auront obtenu la meilleure note.

Elle est constituée des membres suivants :

- Mme Maria Gaschet, 1^{ère} adjointe ;
- Mme Pascale Germain, 2^{ème} adjointe ;
- M. Jacques Dugué, 3^{ème} adjoint ;
- M. René Petit, 4^{ème} adjoint ;
- Mme Catherine Dusser, conseillère ;
- M. Thierry Segala, conseiller.

A titre consultatif un architecte conseiller du CAUE assistera la commission pour examiner les candidatures et les offres.

2. CONVENTION ATESAT

Ce point n'a pas lieu de figurer à l'ordre du jour du Conseil de ce soir.

3. ACHAT DE TERRAIN

Mme Pascale Germain informe le Conseil municipal que dans le cadre du futur aménagement des abords de notre groupe scolaire, nous envisageons la possibilité d'implanter dans la prairie un certain nombre d'équipements collectifs de sports et de loisirs.

Pour cela des démarches ont été entreprises avec M. et Mme Tirloy dans le but d'acquérir la parcelle de 800 m² dont ils sont propriétaires, située en zone UC de la parcelle n° 1541.

Contigüe à cette parcelle de 800 m², se trouve une bande de terrain située elle aussi en zone UC d'une contenance de 75 m² et cadastrée n° 1556 appartenant à Mlle Wentz et M. Ennebati, les propriétaires du lot C situé voie des Ruelles. Les 5 m² cédés gratuitement à la commune pour l'élargissement de la voie des Ruelles ne sont pas inclus dans les 75 m².

Afin de permettre à la commune d'être propriétaire de l'ensemble des parcelles situées en zone UC, la commission urbanisme propose d'autoriser M. le Maire à :

- Acquérir pour la commune une surface de 75 m² située en zone UC et cadastrée n° 1556 pour un montant de 5 000 € Les frais de bornage seront à la charge de la commune ;
- De signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A titre d'information, la parcelle restante à Mlle Wentz et M. Ennebati, cadastrée n° 1558 est d'une contenance de 400 m². Ne sont pas inclus dans les 400 m² les 28 m² cédés gratuitement à la commune en vu de l'élargissement de la voie des Ruelles.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission urbanisme et en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour),

AUTORISE M. le Maire à :

- Acquérir pour la commune une surface de 75 m² située en zone UC et cadastrée n° 1556 pour un montant de 5 000 € Les frais de bornage seront à la charge de la commune ;
- De signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que le nouveau logiciel comptable MAGNUS mis en service en cours d'année 2009 n'a pas été totalement opérationnel. En effet, dans les sections d'investissement et d'exploitation recettes, deux opérations n'ont pas été prises en compte :

- **Investissement Recettes** : 040 Opérations d'ordres de transfert

- article 28031 Frais d'études, de recherche et de développement **4 853,74 €**

- **Fonctionnement Recettes** : 74 Subventions d'exploitation

- article 74 Subventions d'exploitation **5 585,00 €**

Les recettes dans les deux sections sont donc augmentées d'autant. Il est donc nécessaire de procéder à un nouveau vote afin de valider :

- la conformité entre les données du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion 2009,
- l'affectation du résultat 2009,
- le budget primitif 2010 qui doit être voté avant le 15 avril 2010.

a) **Compte administratif et compte de gestion 2009**

Après vérification, ces 2 documents apparaissent en totale concordance et indiquent les résultats suivants :

	Section d'investissement	Section d'exploitation
Recettes	37 935.12 €	104 862.62 €
Dépenses	34 716.37 €	79 750.15 €
Résultat de l'exercice 2009	3 218.75 €	25 112.47 €
Excédent 2008	27 720.91 €	114 907.90 €
Résultat de clôture 2009	30 939.66 €	140 020.37 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour),

ADOpte le Compte de Gestion 2009 du service de l'assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

M. le Maire quitte la salle et le 1^{er} Adjoint préside au vote.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour),

APPROUVE le Compte Administratif 2009 du service assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

b) **Affectation du résultat 2009**

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le nouveau résultat de clôture 2009, augmenté respectivement de 4 853,74 € et 5 585,00 € qui se résume à :

En section d'investissement : un excédent de **30 939.66 €**
En section d'exploitation : un excédent de **140 020.37 €**

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En section d'exploitation :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **140 020.37 €**

En section d'investissement :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : **30 939.66 €**

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour),

DECIDE d'affecter le résultat 2009 du service de l'assainissement tel que présenté ci-dessus.

c) Budget primitif 2010

Afin de préserver l'équilibre budgétaire voté lors de la séance du 25 mars 2010, Madame l'Adjointe aux Finances présente les chapitres principaux du Budget Primitif 2010 du service de l'assainissement en incluant la nouvelle affectation du résultat de 2009 de la manière suivante :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, symvani...)	48 500	Excédent 2009 reporté	140 020
Charges de personnel	11 000	Redevances et taxes	103 206
Virement à la section d'investissement	152 822	Dotations et participations (Subventions de l'Etat, du département,...)	14 000
Intérêts emprunts	2 382		
Divers (amortissements, ...)	42 522		
TOTAL DEPENSES	257 226	TOTAL RECETTES	257 226

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt en cours (capital)	18 500	Excédent d'investissement	30 939
Terrains, matériel, réparations, divers	42 000	Virement de la section fonctionnement	152 822
Provision future station épuration	154 966	Dotations fonds divers (amortissements, remboursement TVA, subventions...)	33 705
TOTAL DEPENSES	217 466	TOTAL RECETTES	217 466

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **257 226 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **217 466 €**

Le détail du budget figure dans les documents qui ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal lors de la commission générale du 8 avril dernier.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour),

ADOpte le budget primitif 2010 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **257 226 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **217 466 €**

5. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire remercie M. Patrick Gallais pour la plantation des bulbes à l'automne, ce qui nous permet en ce printemps d'apprécier la floraison des crocus et des jonquilles à de nombreux endroits de la commune.

M. René Petit informe le Conseil municipal de la mise en place d'un panneau comportant le plan de la commune, près de l'abri-voyageurs à l'angle de la rue de Fervaches et du Général de Gaulle.

M. Jacques Dugué précise que durant les congés de Pâques, l'étanchéité et la peinture des deux couloirs des classes adjacentes à la mairie ont été refaites.

Un revêtement de sol provisoire a été mis en place dans le local périscolaire en attendant de refaire complètement le sol durant les congés d'été.

D'autre part, des panneaux d'affichage seront installés dans tous les abris-voyageurs.

Mme Pascale Germain et M. Patrick Gallais informent que des plantations seront faites à différents endroits de la commune.

Mme Reine Drouet remercie M. René Petit pour s'être déplacé dimanche après-midi sur le site de la station d'épuration pour faire déboucher le collecteur qui amène les eaux usées à la station.

Le prochain buffet campagnard communal est prévu le dimanche 20/06/2010.

Mme Nicole Tallet informe les conseillers que le camion réfrigéré de Hyper U est de nouveau opérationnel. Mme Reine Drouet précise que le menu du buffet est déjà réservé auprès d'un traiteur à Pierres.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Roger BOYER

Mme Maria GASCHET